

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

Secrétaire de séance : Serge MERCERON

1. Compte rendu des commissions

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement**

- station d’épuration : mise en eau pour juin 2009 et visite programmée le 21 mars à 10 h.
- mur de la maison de retraite : félicitations aux employés communaux pour la qualité du travail de réfection du mur en pierre.
- mairie : diagnostic de la charpente réalisé, il existe un plénum entre le plafond et les tuiles. Il est donc possible de positionner de la laine de verre en rouleaux. La toiture a été refaite en 1973 et l’ensemble des tuiles est à changer.
 - o Garantie dommages-ouvrages : consultation en cours auprès d’assureurs qui accepteraient de garantir les travaux sans l’intervention d’un contrôleur technique, non exigé pour ces travaux.
- maison des associations : devis pour isolation phonique de la salle du 1^{er} étage : 2.374 € TTC.
- Création d’une cour fermée pour le restaurant scolaire : devis conjoint des entreprises SPS et BNR de CHICHE :
 - o 2 portails
 - o fourniture de panneaux et poteaux pour fermer jusqu’au coin de la maison de Mr GOURDON en laissant un passage piétons
- garderie périscolaire : fourniture de panneaux et poteaux (pose par les employés communaux)
- école publique : brûleur de la chaudière en panne : changer par HES dans la journée même de la panne : 1.000 €.

Par rapport à la remarque de Mr RAMBAULT pour la mise en place d’un autre système de chauffage et la pose d’une chaudière à bois par exemple, Mr MARY a consulté l’ADEME, mais il se trouve que ce genre de projet mérite une longue étude préalable et doit se situer dans un projet global.

Il serait alors peut-être plus judicieux de prévoir la production d’électricité par panneaux photovoltaïques, ceci aurait le mérite de représenter un « geste pour l’environnement » quasi immédiat sans perturber le fonctionnement de l’école (pas de chauffage pendant plusieurs mois par exemple).

La région « Poitou-Charentes » serait référente dans le domaine avec un projet ambitieux de poser 650.000 m² de panneaux dans les années à venir. La priorité de la région serait portée sur les surfaces importantes. La réflexion est intéressante et chaque conseiller a un point de vue sur le sujet. Il est à noter que ce genre d’investissement est lourd et la question du recyclage des panneaux reste entière.

Problème rencontré par une autre collectivité : en cas de panne de la chaudière à bois, il faut mettre en place un système de chauffage annexe qui coûte très cher (de l’ordre du 4 à 5000 l de fuel par jour pour chauffer les locaux).

Le rachat par EDF de l’électricité varie entre 0,35 et 0,55 € en fonction du lieu d’implantation des panneaux (sur toiture ou sur sol).

Les 2 réflexions (chaudière et panneaux) sont indépendantes l’une de l’autre.

En conclusion le maire pense qu’il convient de définir dans quelle direction la commune souhaite aller.

- **Projet d’agrandissement de la garderie périscolaire :**
 - o une réunion avec la commission « vie scolaire » et avec la CAF et la DDJS a eu lieu pour définir les besoins : lancement de la consultation pour le choix de l’architecte.
 - o Des normes sont à respecter pour l’accueil des enfants mais nous ne sommes pas en accueil de nuit, la réglementation est donc plus souple. Cet investissement n’était pas prévu, mais l’affluence dans ce lieu est croissante et il faut se rendre à l’évidence, ces travaux deviennent prioritaires.
 - o les travaux ne seront pas réalisés pour la rentrée prochaine.
 - o Demander des subventions auprès de la Région (développement durable).
- **Salle des fêtes :** la porte d’entrée est à nouveau cassée depuis la soirée disco organisée par Famille Rurale pour le foyer des jeunes. Voir avec l’assurance de Famille Rurale qui pourrait prendre en charge la réparation.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

Compte rendu de la réunion de la commission du 18 février joint.

- cantine :
 - o forfait absence de 4 jours semble poser un problème. Il est vrai que les frais fixes sont toujours les mêmes (personnel, commandes faites, etc...) : à étudier en commission
 - o prévoir l'achat de claustres pour séparer les grands des petits
 - o en cas de signalement d'une absence à l'école: les parents doivent prévenir aussi les services périscolaires (cantine + garderie).
 - o l'école pourrait revenir le mercredi matin avec un accueil des enfants à partir de 3 ans seulement.
 - o Rappel : circuit du car pour le ramassage des enfants des lotissements le matin et le soir : il concerne les enfants des 2 écoles.
 - o problème de discipline important à la cantine en raison du comportement odieux de quelques enfants. Le maire précise que le règlement doit être appliqué. Mme TURPEAU signale des problèmes de ce genre dans le car de ramassage scolaire.
- soirée à thème organisée en collaboration avec la Fédération Départementale « Famille Rurale » à revoir car la Fédération souhaite faire payer les participants. Le maire propose d'organiser nous mêmes ces soirées avec des intervenants de qualité. Mme MERCERON doit se renseigner sur le coût des intervenants, l'organisation, etc....
- remplacement de Mme Maryse COURJAUD : 3 personnes ont été rencontrées au Centre de Gestion. Une personne titulaire du Bac pro Cuisine a été retenue, il s'agit de Mme Meggie BLANCHARD de Pougne-Hérison, 23 ans, avec une expérience dans le domaine de la restauration scolaire. Elle commencera à Chiché le 10 avril prochain en raison d'un mois de préavis à donner. Mme COURJAUD peut assurer l'intérim par l'intermédiaire du Centre de Gestion..
- le CLSH fonctionne pendant les 2 semaines de vacances avec une très bonne participation (on a dû refuser des enfants la 1^{ère} semaine).
- Conseil des jeunes : la commission photos continue ses recherches.
- « Roumaniterre » : présentation détaillée au conseil d'avril pour la réception organisée cet été.

c. Commission « Environnement naturel » - voirie

- Rappel pour les travaux de terrassement du passage piétonnier : devis de JOSELON pour 4.348 €. Le maire propose de retenir l'entreprise locale. Le conseil décide d'inscrire la dépense au budget 2009.
- Chemin de la Chapelle St Martin : problème d'écoulement des eaux pluviales : devis à demander à l'entreprise Joselon.
- Tracteur : envisager de refaire la boîte à vitesse : coût estimé 3.721 €. Voir pour une prise en charge par l'assurance.
- Lotissement du Pinier : la hauteur des bordures aux entrées des parcelles est beaucoup trop importante. Etudier le coût pour baisser les bordures voire même les changer. La hauteur est réglementaire selon la DDE.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de revoir la DDE pour savoir si les bordures basses sont toujours réglementaires.

- Rencontre avec la CUMA pour les arbres à élaguer dans les chemins : faire une reconnaissance en marquant les arbres concernés.
- Lamier : location tracteur et chauffeur : 68 €/heure. Il n'est donc pas intéressant d'acheter le matériel.
- Arrosage automatique pour les jardinières au pont de la nationale : environ 250 €. Accord du conseil.
- Lampadaire réparé rue du Camp suite à accident.

d. Commission Vie Associative

Compte rendu de la réunion de la commission du 23 février joint.

- Soirée sur la Belgique de vendredi dernier : bonne participation et réunion très intéressante. Cadeau de remerciements pour les intervenants à prévoir lors de leur prochaine venue à Chiché. Faire le bilan financier de la soirée.
- Achat de tables rondes pour la salle à prévoir (attention au stockage) : besoin de 20 à 30 tables. Voir également un système adaptable sur les tables rectangulaires.
- Courrier de la Gym : Mr BERTIN donne lecture de la demande d'achat de 2 tapis de réception estimés à 2000 €. Réponse du conseil : avis favorable à l'unanimité et intégrer la dépense au budget 2009.

e. Commission « Communication – Information »

- réunion de la CLIS le 17 février à Amailloux pour le centre de stockage des déchets.
 - o La désignation des nouveaux délégués est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de réunion en 2008. 86.000 tonnes ont été réceptionnées.
 - o 88 % des déchets provient des Deux-Sèvres.
 - o Nuisances olfactives dues au bio gaz (méthane, gaz carbonique, etc...) les odeurs sont présentes depuis la fin de l'été 2008. Des opérations de dégazage sont en cours.
 - o La SITA fait une demande à la Préfecture pour pouvoir réceptionner plus de déchets de la Vendée. Ce département sera toutefois équipé dans les prochaines années de centres de stockage.
 - o Une rencontre avec les riverains doit être organisée pour les informer. Le maire donne lecture d'un courrier de la SITA sollicitant les coordonnées des riverains concernés. Les habitants des villages de Rochavelle, Bois Morin, Sainte Hélène, le Deffend, le Plessis, Bois Naton, peuvent être concernés. Faire paraître une annonce dans la presse afin de connaître les noms des personnes.
 - o Le rapport d'activité 2008 sera fourni avant la fin mars 2009.
- Recensement de la population : chiffre en attente de vérification à l'INSEE. Il reste à recenser les communautés (maison de retraite et la maison Dominique Savio) et les étudiants (comptés à part). Résultat à la fin du mois de juin.
- Rue du Camp : terrassement en cours pour le futur bâtiment de l'entreprise « H.E.S. »
- Accord de subvention PROXIMA pour l'aide à la décision pour le bourg.
- Echange de l'allée des 4 bornes : pour pouvoir déclasser cette allée du PDIPR, il était nécessaire que les propriétaires donnent un chemin de substitution. Suite à une entrevue, les propriétaires sont d'accord. Par suite et comme il en avait été convenu majoritairement lors de précédentes réunions du conseil, le maire, au nom du conseil municipal, va demander le déclassement de cette allée

2. VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE NOTRE DAME DE CHICHE

1. Compte d'emploi fourni pour la subvention de l'année 2008 : dépenses totales de 67.179 €. Le conseil municipal approuve l'emploi de la subvention 2008.
2. Vote de la subvention de fonctionnement 2009. Le maire rappelle le coût d'un élève de l'école publique Henri Dès : 644,39 € pour l'année 2008.

103 élèves de Chiché sont inscrits à l'Ecole Notre Dame au 1^{er} janvier 2009, soit une somme totale de 66.372,27 €. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

3. VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Question : Doit-on augmenter les subventions cette année ? Si oui de combien ?

Le maire propose 2 % d'augmentation pour suivre l'inflation. Accord du conseil qui reconnaît l'activité importante des associations de la commune.

Exceptions :

- Pour les Petits Curieux : pas de subvention cette année en accord avec le président, l'activité étant en veille.
- Pour la musique : en accord avec le président de cette association, 440 € seront versés en 2009. En effet, il convient de prendre en compte le nombre restreint de licenciés dans l'association et la faible activité dans la commune.
- Subvention au CCAS : 8.000 € cette année en raison de l'augmentation de la taxe foncière pour les bâtiments de la maison de retraite dont le C.C.A.S. est propriétaire.

Mr MARY estime que la maison de retraite pourrait payer un loyer au CCAS. En effet, l'ensemble fonctionne de façon autonome et le budget pourrait peut-être le permettre.

Le maire n'est pas d'accord avec cette proposition mais propose de reprendre cette discussion. Mr MERCERON pose une question de fond : la commune est-elle prête à participer au budget de la maison de retraite pour diminuer le prix de journée des résidents ?

- Badminton et Tennis de Table: 83 € pour chacune
- Le Rural : Mr MERCERON pense que la commune n'a pas à participer au paiement du salarié de cette association, par contre, en cette période où l'individualisme est roi, la commune se doit de soutenir toute initiative qui crée de la solidarité et il propose une subvention symbolique de 50 €. Le maire est d'accord pour 50 €.

Mr MARY, contre le principe, demande le vote à bulletin secret pour cette question :

- Résultat du vote :
 - Nombre de votants : 19
 - 0 € : 7
 - 50 € : 11
 - Nul : 1

- Secteur Pastoral demande une subvention exceptionnelle pour la sonorisation de l'église. Devis de 14.190 €. Autofinancement de 7.000 € par la paroisse. Possibilité d'échelonner la dépense sur plusieurs années.

Le maire a interrogé les maires de Boismé et de Faye l'abbesse qui semble refuser.

Le conseil décide à l'unanimité de verser la somme de 1000 €.

- « Chiché s'ouvre » : demande de l'association pour 3.000 € pour réception des chichéens de l'Yonne : le maire propose la somme de 2.500 € en fonction des frais réels sachant que cette dépense ne reviendra que dans 4 ans. Accord du conseil à l'unanimité.
- Association Solidarité Paysans : refus
- Secours populaire : refus
- Etablissements scolaires : 20 € par élève de Chiché inscrit dans les établissements.
- Association Valentin Haüy : refus
- ADFAE : refus
- APF : refus

Rappel : Mr BOUSSARD renouvelle sa question sur les aides indirectes versées aux différentes associations ?

Pourquoi ne pas établir une règle commune de versement ? ou bien : Demander le budget de chaque association ?

Mr le maire redit qu'il a donné son accord sur le principe d'étude des aides indirectes mais il convient de rappeler qu'aucune plainte ou remarque n'a été formulée par les associations jusqu'à maintenant, il est donc reconnu que les montants versés semblent satisfaire la majorité.

4. VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le maire a présenté les arguments pour et contre une augmentation des taxes, résumés dans le tableau ci-dessous :

ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE
<ul style="list-style-type: none">- la commune de Chiché a des projets et des ambitions qu'il faut financer.- Le fait de ne pas augmenter les taux est peut-être satisfaisant d'un côté intellectuel et social mais est-ce une bonne chose pour la commune ?- il faut au moins suivre l'inflation- nous sommes situés nettement en dessous de la moyenne départementale- les travaux envisagés pour 2009 doivent être financés, il en est de même pour les charges de personnel.- La DGF a augmenté en 2008 mais va diminuer en 2009 (recensement de la population)- Le fonctionnement des services mis en place coûtent chers.- Il vaut mieux lisser les augmentations sur plusieurs années plutôt que d'augmenter en raison d'importants travaux réalisés sur une année par exemple.- Il faut palier aux déficits de la cantine et de la garderie.	<ul style="list-style-type: none">- le contexte économique ne s'y prête pas. Les ménages ont effectivement des charges à payer.- la moyenne départementale tient compte des grandes villes. Il faudrait comparer la commune de CHICHE avec les communes de même taille.- De nouvelles recettes stables, comme les 38.000 € de la SITA, font partie des recettes non négligeables qu'il convient de prendre en compte et que l'on retrouvera les prochaines années.- on peut faire le « dos rond » pour l'année 2009 qui s'annonce une année difficile et essayer de donner des priorités pour certains travaux- il faut considérer l'excédent 2008 en hausse de 7 % par rapport à 2007.

Mr MARY insiste sur l'importance d'augmenter les taxes si on veut maintenir notre capacité d'investissement. Mr le maire se dit d'accord avec cette augmentation. Mr MERCERON rappelle qu'avec l'apport de la SITA (38.000 €) et l'augmentation naturelle due à la croissance de la population, la capacité de la commune n'est pas en danger. Mr CHOLOUX pense que, vu la conjoncture économique actuelle, ce n'est vraiment pas le moment d'augmenter les impôts.

Mr MERCERON souhaiterait présenter les dépenses d'investissement en lien avec le vote des taux.

Mr le maire, quant à lui, pense qu'il est difficile de prévoir des investissements sans connaître le montant des crédits disponibles. Il est vrai que sans cela, on peut prévoir des investissements importants et qu'il est toujours possible, par un moyen ou un autre (fiscalité ou emprunt) des les financer.

Chaque conseiller s'étant exprimé, le conseil décide de voter à bulletins secrets

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

- contre l'augmentation : 8 voix
- augmentation de 1 % : 2 voix
- augmentation de 2% : 9 voix

A la majorité des voix il est donc décidé une augmentation des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) de 2 %.

Soit :

T. H. à 10,89 %

T. F.B. à 15,43 %

T.F.N.B. à 47,91 %

Pour un produit à inscrire au budget primitif de 2009 de 312.580,00 € (+ 24.802 € par rapport au produit reçu en 2008).

5. ARRETES DU PREFET POUR LES ETUDES DE MISE EN 2 x 2 VOIES DE LA RN 149

Le tracé des 1000 m arrêté. Début des études à compter du 15 février 2009. L'arrêté du Préfet autorisant à entrer sur les propriétés privées, est affiché à la porte de la mairie.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Demande pour la gratuité de la salle :
 - o la pastorale des jeunes le 4 avril : refus du conseil : montant de la location à demander 112 €
 - o la marche Montfortaine pour passer une nuit au mois de juillet : 71 € (salle de réunion)
 - courrier du Conseil Général : code de bonne conduite pour les randonnées motorisées (motos, 4 x 4 et quad) : transmis au président des Randonnées Chichéennes.
 - Annonce au conseil du spectacle « Petite et grande histoire de ma campagne (électorale) » le vendredi 3 avril à 21 h à la salle de théâtre.
-